

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 965/2010 du Conseil du 25 octobre 2010 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de gluconate de sodium originaire de la République populaire de Chine**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 282 du 28 octobre 2010)

Page 28, à l'annexe, point 2:

- au lieu de:* «2. la déclaration suivante: "Je soussigné, certifie que le (volume) de feuilles et bandes minces d'aluminium vendues à l'exportation vers l'Union européenne et couvertes par la présente facture a été produit par (nom et adresse de la société) (code additionnel TARIC) en/au/aux (pays concerné). Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes.»
- lire:* «2. la déclaration suivante: "Je soussigné, certifie que le (volume) de gluconate de sodium sec vendu à l'exportation vers l'Union européenne et couvert par la présente facture a été produit par (nom et adresse de la société) (code additionnel TARIC) en/au/aux (pays concerné). Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes.»
-